



Support de vente AviTrac® - AgriProTech

PRESENTATION

Les effaroucheurs AviTrac® émettent des signaux d'effarouchement (développés par un laboratoire spécialisé) contre les étourneaux, corbeaux, corneilles, pigeons ramier, goélands ...

Conçus pour une utilisation en intérieur ou en extérieur, ils sont programmables :

- fréquence d'émission
- plage horaire de fonctionnement
- signaux émis
- volume sonore, ...

Les répertoires de signaux contiennent :

- des cris naturels de rapaces (milan noir, épervier, buse variable, etc),
- des cris de détresse des oiseaux ciblés,
- des signaux de synthèse destinés à créer un environnement sonore stressant



APPLICATION

Le tableau ci-dessous vous indique quand conseiller l'utilisation des AviTrac® à vos clients. N'hésitez pas à nous contacter en cas de doute, au 02 98 96 08 12.

Situation favorable à l'effarouchement sonore	Effarouchement sonore seul insuffisant
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protection des semis (maïs, tournesol, pois ...) contre corvidés, pigeons ramiers, étourneaux ✓ Eloignement des oiseaux dans les zones de production légumières (maraîchage) ✓ Protection des arbres fruitiers et des vignes contre les étourneaux ✓ Protection des bâtiments d'élevage - sous réserve que les oiseaux ne nichent pas dans les bâtiments. <i>En fonction du nombre d'oiseaux et de la quantité de nourriture à disposition, on pourra utiliser d'autres moyens d'éloignement en complément (lasers, gel olfactif, filets ...)</i> ✓ Possibilité d'adapter le volume si habitations à proximité ✓ Protection des bâtiments contre les goélands/mouettes en dehors des saisons de reproduction ✓ Protection des élevages de volailles en plein air contre les oiseaux sauvages 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les oiseaux nichent sur la surface à protéger. <i>Dans ce cas, il est nécessaire d'enlever les nids dans un premier temps et de bloquer l'accès à ces endroits (filets, pics, coupelles de gel répulsif...)</i> <i>S'il s'agit d'une invasion (plus d'une centaine d'individus), il peut être préférable de faire appel à une entreprise de « dé pigeonnisation » dans un premier temps. L'effarouchement sonore pourra être utilisé par la suite, afin que les oiseaux ne reviennent pas.</i> ✗ Protection des bâtiments urbains contre les pigeons bisets (pigeons de ville) <i>L'effarouchement sonore seul n'est pas efficace contre ce type de pigeons</i> ✗ Protection des bâtiments contre les goélands/mouettes en période de reproduction (de février à août, en fonction des régions). <i>Il est nécessaire d'agir en dehors des périodes de reproduction pour ces espèces. L'attachement au « territoire » est trop fort à ces moments et les campagnes d'effarouchement seront inutiles.</i>

BATTERIE

Afin de ne pas endommager la batterie (type plomb - durée de vie moyenne de 5 à 7 ans), veillez à ne pas la laisser se décharger complètement. Lorsque l'appareil est utilisé tous les jours, **rechargez l'appareil entièrement toutes les 3 semaines**. Pour éteindre votre effaroucheur AviTrac® en vue du stockage ou de l'hivernage :

- Recharger la batterie complètement
- Désactiver les alarmes « programmables » et « luminosité »
- **AviTrac 9M** : Ne pas laisser plus de 9 mois sans recharge / **AviTrac 18M et 18S** : Ne pas laisser plus de 12 mois sans recharge

ATTENTION : Une fois que votre effaroucheur sonore est chargé, il faut toujours débrancher le chargeur de l'appareil et de la prise murale.

CONSEILS

- Nous rappelons qu'il est **vivement conseillé de déplacer l'appareil** (même de quelques mètres), et de **changer les répertoires émis régulièrement**. L'effarouchement des oiseaux est efficace lorsqu'il est dynamique.
- Pour éloigner les buses des élevages en plein air, ne pas émettre le répertoire CrisNaturels1 qui contient des cris de ces espèces. Cela peut au contraire les attirer.

